

Responsable de production de projet culturel – niveau 6

5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Candidat en situation de handicap :

Dans le cadre du respect du règlement d'examen, tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés.

Sur conseil du référent handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adaptée.

Sur avis motivé du référent handicap le jury de certification peut décider d'exempter le candidat de certains critères d'évaluation. :

- dans la mesure où cela ne remet pas en question la capacité professionnelle globale du candidat
 - si le critère au regard de la nature du handicap n'a pas vocation à s'appliquer dans la pratique professionnelle future du candidat
- Ces deux critères étant cumulatifs.

L'ingénieur de certification s'engage dans la mesure du possible à élaborer des modalités d'évaluation inclusives permettant une adaptation du format. Dans le cas d'une modalité spécifique à une situation de travail, il s'engage à préciser le cadre des aménagements possibles.

Responsable de production de projet culturel – niveau 6

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A1. Définition d'un projet culturel</p> <p>A1.1. Analyse de la demande liée à un projet culturel</p>	<p>C1.1 Etudier la demande liée à la production culturelle en s'appuyant sur les différentes techniques de questionnement et d'analyse à disposition, en étudiant l'impact social et environnemental du projet afin de relever les différents besoins humains, matériels et techniques du projet</p>	<p><u>Projet professionnel :</u></p> <p>Dans le cadre de la conceptualisation d'un projet culturel réel ou fictif, le candidat rédige une synthèse de son analyse de la demande intégrant un compte-rendu des échanges menés.</p>	<p>La bonne maîtrise des techniques de questionnement est démontrée par le choix des questions posées et par la reformulation du besoin exprimé.</p> <p>La synthèse délimite les contours du projet et intègre une étude globale incluant l'impact social et environnemental du projet à l'échelle d'un territoire préalablement défini.</p> <p>Les moyens humains, matériels et financiers sont estimés et leur impact sur le projet est évalué selon plusieurs hypothèses (haute, moyenne, basse).</p>
<p>A1.2. Réalisation d'un diagnostic critique de l'existant</p>	<p>C1.2. Réaliser un diagnostic critique de l'existant, en s'appuyant sur les besoins identifiés dans l'analyse du cahier des charges, sur les échanges menés avec les professionnels ainsi que sur une analyse du public cible, du territoire, des aspects économiques, sociaux, touristiques, culturels et environnementaux afin d'identifier les axes de développement du projet culturel.</p>	<p><u>Projet professionnel :</u></p> <p>Dans le cadre de la conceptualisation d'un projet culturel réel ou fictif, le candidat réalise un diagnostic critique de l'existant sous forme de rapport présenté au jury.</p> <p>1) <i>Effectuer un diagnostic critique de l'existant</i> 2) <i>Analyser les résultats du diagnostic (Identification des besoins)</i> 3) <i>Identifier les axes de développement culturel.</i></p>	<p>L'analyse intègre les dimensions géographiques, économiques, environnementales, culturelles, touristiques et sociales qui sont analysées de façon impartiale à l'échelle du territoire défini. Elle permet d'identifier les points forts, les points faibles, les contraintes et les dysfonctionnements</p> <p>L'offre culturelle déjà existante est recensée et les partenaires institutionnels et associatifs sont repérés dans un état des lieux synthétique</p> <p>Les caractéristiques des publics cibles sont explicités et justifiés au regard des</p>

Responsable de production de projet culturel – niveau 6

			<p>objectifs du projet, ce qui permet de cartographier les publics cibles</p> <p>Les besoins, les comportements et les motivations des consommateurs sont identifiés.</p> <p>Les données qualitatives et quantitatives sont analysées. Les tendances et modèles significatifs sont identifiés. Ils font émerger une problématique et des questions à résoudre ainsi que les axes de développement culturel inhérents</p> <p>Le rapport proposé intègre une partie méthodologique exposant et justifiant les outils et la méthode utilisés pour réaliser le diagnostic.</p>
<p>A1.3 Définition des objectifs d'un projet culturel</p>	<p>C1.3 Définir les orientations et les objectifs du projet culturel, en s'appuyant sur le diagnostic préalablement réalisé de manière à dessiner les premières lignes d'un projet répondant aux besoins et enjeux préalablement identifiés au regard du public cible.</p>	<p><u>Projet professionnel :</u></p> <p>Dans le cadre de la conceptualisation d'un projet culturel réel ou fictif, le candidat un dossier de production d'un projet culturel</p>	<p>Le projet culturel et artistique proposé est réaliste est argumenté au regard du diagnostic préalablement réalisé et des problématiques identifiées.</p> <p>Les orientations et les objectifs du projet culturel sont définis. Ils sont cohérents au regard des besoins identifiés lors du diagnostic.</p> <p>Les publics visés, le lieu, les intervenants, et le budget dédié sont déterminés pour chacune des actions. Le périmètre est défini.</p> <p>Les visées des actions à mener est explicitée et justifiée par son adéquation aux attentes du public cible en fonction des critères établis (âge, CSP, localisation...)</p>

Responsable de production de projet culturel – niveau 6

<p>A1.4. Définition des actions à conduire et des moyens nécessaires à la réalisation d'un projet culturel.</p>	<p>C1.4 Traduire le projet culturel en actions opérationnelles en déterminant les ressources nécessaires à sa réalisation et en analysant chaque objectif ainsi que la modalité de déploiement proposé afin de relever les différentes étapes du projet ainsi que les besoins qui y sont liés.</p>	<p><u>Projet professionnel :</u></p> <p>Dans le cadre de la conceptualisation d'un projet culturel réel ou fictif, le candidat rédige le cahier des charges du projet culturel</p> <p><i>Décliner les objectifs du projet culturel en termes d'orientations et d'actions à conduire</i> <i>2) Déterminer les moyens humains et financiers nécessaires à sa réalisation.</i></p>	<p>Les objectifs du projet sont déclinés en termes d'orientations et d'actions à mener qui sont proposées en réponse aux objectifs globaux du projet.</p> <p>Les contenus des différentes actions ainsi que leur forme (conférence, exposition, installation, création de spectacle, film, atelier, etc.) sont définis. Leur choix est justifié par la démonstration de leur adéquation aux objectifs du projet.</p> <p>Les ressources (humaines, matérielles et financières) jugées nécessaires à la réalisation du projet sont à la fois détaillées et expliquées, ce qui permet d'en relever la nécessité.</p> <p>Les différentes étapes du projet sont identifiées. Elles permettent d'atteindre les objectifs fixés.</p>
<p>A1.5. Evaluation d'un projet culturel</p>	<p>C1.5 Définir les indicateurs et critères nécessaires à l'évaluation du projet culturel en déterminant des livrables pour chaque étape du projet et en détectant les éventuels écarts afin d'effectuer les différents ajustements nécessaires à la mise en œuvre du projet (<i>qualitatifs, financiers...</i>)</p>	<p><u>Projet professionnel :</u></p> <p>Dans le cadre de la conceptualisation d'un projet culturel réel ou fictif, le candidat réalise une grille d'évaluation du projet culture incluant des critères et indicateurs et en présente les résultats.</p>	<p>Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs relatifs aux objectifs et aux finalités du projet culturel sont définis. Ils permettent de mesurer et évaluer les effets et impacts du projet culturel selon plusieurs dimensions (sociale, économique, environnementale, culturelle, etc.)</p> <p>L'évaluation du projet est réalisée à partir des indicateurs préalablement définis en fonction des objectifs. Ils sont proposés pour l'ensemble du projet et pour chacune de ses étapes de réalisation.</p>

Responsable de production de projet culturel – niveau 6

			<p>Les impacts et effets du projet sont qualifiés et mesurés à un instant t. Le candidat propose une grille de positionnement, un questionnaire de satisfaction, des comptes-rendus de réunion ou encore des bilans.</p> <p>Un retour réflexif est émis sur les résultats de l'évaluation. Ils sont critiqués et des préconisations sont effectuées.</p>
<p>A1.6. Mobilisation des partenaires stratégiques autour d'un projet culturel</p>	<p>C1.6 Prospector les différentes parties prenantes (<i>partenaires institutionnels, professionnels, privés, populations concernées</i>) pouvant accompagner et/ou être mobilisées dans le cadre du projet culturel en s'appuyant sur ses objectifs, son l'environnement et ses spécificités de manière à développer des partenariats et coopérations optimisant la réalisation du projet.</p>	<p><u>Projet professionnel :</u></p> <p>Dans le cadre de la conceptualisation d'un projet culturel réel ou fictif, le candidat propose une stratégie de mobilisation de partenaires incluant une cartographie de ces derniers</p> <p><i>1) Identifier et proposer une cartographie des partenaires (réels et/ou potentiels) du projet artistique.</i></p> <p><i>2) Etablir un dossier de production permettant de présenter le projet aux différents partenaires.</i></p>	<p>Les partenaires institutionnels, professionnels et privés sont identifiés et segmentés en fonction de leurs caractéristiques (<i>type de partenariat, objectif, cible concernées etc</i>).</p> <p>Les apports potentiels de chacun des partenaires sont définis et identifiés au regard de sa catégorie et de l'ensemble du projet.</p> <p>Les contreparties exigées et/ou pouvant être demandées sont identifiées. Elles sont réalistes, conformes aux usages et à la réglementation et ne mettent pas en péril le projet.</p>

Responsable de production de projet culturel – niveau 6

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
<p>A2. Gestion administrative, financière et juridique d'un projet culturel</p> <p>A2.1. Etablissement du budget prévisionnel du projet culturel</p>	<p>C2.1. Etablir le budget prévisionnel du projet culturel, en évaluant et en répertoriant l'ensemble des postes de dépenses et de recettes de manière à estimer les ressources nécessaires à la réalisation du projet (en prenant en compte les impacts budgétaires du bilan carbone).</p>	<p><u>Cas pratique :</u></p> <p>A partir d'un cas réel ou fictif de gestion financière d'un projet culturel, le candidat établit et présente un budget prévisionnel en estimant les ressources nécessaires de son projet culturel.</p>	<p>L'ensemble des coûts de production et d'exploitation (postes de dépenses) sont répertoriés dans le budget prévisionnel (charges liées au personnel, charges techniques liées à la production, charges liées aux droits d'auteurs et frais annexes).</p> <p>L'ensemble des produits et des charges liés à la production et à l'exploitation sont envisagés ainsi que les recettes des cessions envisagées.</p> <p>Le budget présenté précis, équilibré et adapté à la réglementation et aux usages professionnels (conventions collectives en vigueur)</p> <p>Les sources de financements recherchées sont indiquées dans la colonne produit. Les montants sont réalistes et permettent de garantir l'équilibre budgétaire. Ils sont en accord avec la nature et la durée du projet.</p> <p>Le candidat propose une solution équilibrée en termes de budget et d'impact carbone. Il démontre que sa solution sécurise le projet tout en respectant les normes imposées par les institutions.</p>

Responsable de production de projet culturel – niveau 6

<p>A2.2. Réalisation et suivi des demandes de subventions</p>	<p>C2.2 Effectuer des demandes de subventions, d'aides, de mécénat, de sponsoring, ou de partenariats, en collectant les différentes pièces nécessaires à la constitution des dossiers, et en assurant leur suivi administratif auprès des partenaires institutionnels, afin de financer le projet dans un souci de respect de l'environnement et de la législation en vigueur.</p>	<p><u>Cas pratique :</u></p> <p>A partir d'un cas réel ou fictif de gestion financière d'un projet culturel, le candidat</p> <p>1) <i>Réaliser un dossier de production</i> 2) <i>Identifier les potentielles sources de financement</i> 3) <i>Etablir les démarches administratives nécessaires.</i></p>	<p>Les argumentaires présentant le projet culturel sont en accord avec les usages professionnels et adaptés à l'organisme ciblé.</p> <p>Les différentes sources de financements publiques et privées ainsi que leurs critères d'attribution sont identifiés.</p> <p>Les démarches administratives sont effectuées. Le formalisme est respecté et les mentions obligatoires sont renseignées.</p> <p>Le calcul de l'impact carbone est effectué et fourni dans le cadre du dépôt de demande de financement auprès des instances.</p>
<p>A2.3. Suivi budgétaire d'un projet culturel</p>	<p>C2.3. Suivre et analyser les résultats budgétaires du projet culturel en utilisant des tableaux de suivi et en effectuant des reporting réguliers pour garantir l'équilibre budgétaire et prendre les décisions stratégiques et opérationnelles adéquates en cas de besoin d'ajustement.</p>	<p><u>Cas pratique :</u></p> <p>A partir d'un cas réel ou fictif de gestion financière d'un projet culturel, le candidat présente son système de suivi budgétaire ainsi que les conclusions qui en découlent.</p>	<p>Les supports sont actualisés en fonction de l'avancement et des aléas du projet.</p> <p>Les dépenses sont redimensionnées en fonction des financements obtenus.</p> <p>Les éventuels écarts budgétaires sont identifiés et analysés. Les causes en sont définies.</p> <p>Si nécessaire, le budget est réajusté en tenant compte des dépenses, des négociations et des exigences des parties prenantes.</p>
<p>A2.4 Etablissement des différents contrats nécessaires à la production et l'exploitation d'un projet culturel</p>	<p>C2.4. Établir les différents types de contrats de coproduction, de résidence, de cession, de travail, conventions, etc. nécessaires à la production et à l'exploitation du projet artistique, en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des réglementations applicables 	<p><u>Cas pratique :</u></p> <p>A partir d'un cas réel ou fictif de gestion administrative d'un projet culturel, le candidat propose la</p>	<p>Le formalisme des différents contrats est respecté. Les obligations et engagements de chacune des parties prenantes sont formulés.</p> <p>Les contrats élaborés tiennent compte de la réglementation en vigueur en matière de droit du travail (convention collective,</p>

Responsable de production de projet culturel – niveau 6

	<ul style="list-style-type: none"> - des accords mutuels entre les parties-prenantes - des spécificités de la production afin de formaliser les engagements avec les différents partenaires/collaborateurs. 	<p>structure d'un contrat incluant ses différents éléments clefs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Rédiger une convention de partenariat 2) Rédiger un contrat de travail 3) Rédiger un contrat de cession, de co-production, de coréalisation, de location ou de mise à disposition 	<p>risques couverts, conditions d'annulation, etc.). Les mentions obligatoires sont présentes.</p> <p>Les objectifs, moyens, ressources et contextes de la production et de son exécution sont clairement explicités</p>
<p>A2.5 Mise en œuvre des opérations réglementaires liées au projet culturel</p>	<p>C2.5. Effectuer les demandes d'autorisation relatives aux droits d'auteurs et droits voisins nécessaires à l'exploitation des œuvres, en effectuant les démarches nécessaires et en prenant en compte les différentes évolutions législatives (IA, droit d'auteur...), afin de pouvoir reproduire ou diffuser diverses œuvres préexistantes réalisées par un tiers.</p>	<p><u>Projet professionnel :</u></p> <p>A partir d'un cas réel ou fictif de gestion juridique d'un projet culturel, le candidat réalise les demandes d'autorisation et les transmet en annexes du dossier.</p>	<p>Les organismes de collecte des droits sont identifiés et présentés.</p> <p>Les demandes d'autorisation sont correctement complétées et adaptées à la nature des droits.</p> <p>Le montant des droits est dûment acquitté dans les délais impartis.</p>

Responsable de production de projet culturel – niveau 6

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
<p>A3. Mise en œuvre d'un projet culturel</p> <p>A3.1. Définition des modalités d'accueil du public</p>	<p>C3.1. Concevoir les dispositifs et parcours liés au projet culturel (exposition, festival, représentation...) en déterminant les outils et supports nécessaires à sa réalisation, en créant des médiations inclusives et adaptées à tout type de public et en étudiant l'impact de la mise en relation entre le public visé et les contenus culturels afin de proposer au public une expérience culturelle adaptée.</p>	<p><u>Projet professionnel :</u></p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet culturel réel ou fictif, le candidat proposera le séquençage du projet culturel</p>	<p>Les différents dispositifs sont caractérisés au regard des publics cibles et justifiés au regard des objectifs du projet.</p> <p>Les différents parcours proposés sont adaptés au public cible en fonction de son âge, de son degré d'expertise ou encore du type de contenu.</p> <p>La proposition d'offre de produits ou de services est justifiée au regard des besoins et des attentes du public cible.</p> <p>Les adaptations spécifiques nécessaires sont définies (ex : moyens nécessaires à la prise en compte d'un type de handicap spécifique).</p>
<p>A3.2. Adaptation du lieu d'accueil du projet culturel</p>	<p>C3.2. Etudier la pertinence d'un lieu d'accueil ainsi que son adéquation aux besoins techniques et artistiques du projet en concertation avec les équipes techniques afin de proposer les ajustements techniques nécessaires du lieu et/ou du projet</p>	<p><u>Projet professionnel :</u></p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet culturel réel ou fictif, le candidat rédige le plan d'implantation du projet incluant la fiche technique du lieu d'accueil</p>	<p>Les différents lieux pouvant recevoir l'événement sont cartographiés et leur adéquation est évaluée au regard du projet, ce qui permet de justifier du choix effectué.</p> <p>Les fiches techniques (du lieu d'accueil et du projet) comprennent l'ensemble des données nécessaires. Elles sont exhaustives et claires (plan et accès, capacité d'accueil, matériel disponible...).</p>

Responsable de production de projet culturel – niveau 6

			<p>Les dimensions relatives à la sécurité du lieu d'accueil sont vérifiées (effectifs, accessibilité, cheminement d'évacuation, etc.)</p> <p>Les adaptations techniques et/ou artistiques réalisées sont contextualisées, explicitées et justifiées. Leurs impacts est mesuré et justifié (financier, artistiques etc).</p> <p>Le plan d'implantation respecte les normes professionnelles (ex : contraintes techniques et artistiques).</p> <p>Les conditions d'accueil, de transport, d'hébergement de restauration des équipes techniques et artistiques sont définies et organisées.</p>
<p>A3.3. Gestion de la logistique dans un projet culturel</p>	<p>C3.3. Assurer le suivi logistique d'un projet culturel en effectuant les démarches nécessaires, en vérifiant les stocks et en gérant les achats et transports en intégrant les impacts du bilan carbone du projet de manière à assurer le bon déroulement du projet</p>	<p><u>Projet professionnel :</u></p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet culturel réel ou fictif, le candidat propose une politique de gestion de la logistique d'un projet culturel</p>	<p>Le choix des matières premières, prestations et/ou prestataires prend en compte l'aspect social et environnemental et non pas uniquement les impératifs de production (tarifs, qualité, délais etc).</p> <p>Une procédure de gestion stocks est exposée. Elle permet d'éviter la rupture tout en minimisant la surface de stockage à garantir (rotation des stocks maîtrisée).</p> <p>L'impact environnemental et sociétal de la politique logistique a été calculé et optimisé, ce qui est démontré par type d'action (transport, stockage, manutention etc)</p> <p>Les potentiels aléas (perte, détérioration, délais etc) sont anticipés et des ajustements sont exposés et justifiés pour chacun d'entre eux.</p>

Responsable de production de projet culturel – niveau 6

<p>A3.4. Coordination d'équipe dans le cadre d'un projet culturel</p>	<p>C3.4 Coordonner les différentes équipes du projet (techniques, accueil, artistique...), en proposant des feuilles de route du projet et en prenant en compte la diversité des intervenants afin de proposer une organisation efficiente et inclusive du projet artistique</p>	<p><u>Projet professionnel :</u></p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet culturel réel ou fictif, le candidat rédige les feuilles de route, les plannings ainsi que la description des processus d'organisation de l'équipe</p>	<p>Les feuilles de route respectent une mise en forme conforme aux pratiques professionnelles. Elles sont précises et détaillées. Elles comprennent : les actions à réaliser, les jalons, les moyens mobilisés, etc.</p> <p>Le planning permet de coordonner les différents intervenants. Il définit les actions, le calendrier, ainsi que les ressources à mobiliser.</p> <p>L'organisation proposée prend en compte la diversité de l'équipe en termes de connaissances techniques et permet d'inclure des membres issus de domaines variés (réunions d'idéation, adaptation aux handicap, inclusion de profils variés etc).</p>
<p>A3.5 Elaboration de fiches techniques d'un projet culturel</p>	<p>C3.5 Elaborer des fiches techniques, en prenant en compte la diversité du public cible (handicap, âge, CSP...) et en détaillant les participants, le déroulé, les moyens, les modalités, et les conditions de réalisation des actions à mener afin d'outiller les intervenants et médiateurs dans la mise en œuvre des actions de médiation.</p>	<p><u>Projet professionnel :</u></p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet culturel réel ou fictif, le candidat élabore la fiche pratique d'une action de médiation.</p>	<p>Le contexte et les objectifs du projet culturel sont rappelés au sein de la fiche pratique. La fiche pratique est structurée et concise.</p> <p>La fiche pratique élaborée contient les informations suivantes : le déroulé de l'action, les modalités de sa réalisation, les moyens humains et matériels nécessaires à sa bonne conduite, les modalités et critères d'évaluation de l'action.</p> <p>Elle permet de retrouver rapidement les informations nécessaires à la bonne conduite de l'action de médiation sous forme de synthèse.</p>

Responsable de production de projet culturel – niveau 6

			La fiche technique permet de valider son adéquation au(x) public(s) concerné(s) en s'adaptant à ses caractéristiques (CSP, âge, politique d'inclusion...)
--	--	--	---

Responsable de production de projet culturel – niveau 6

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
<p>A4. Elaboration et déploiement d'une stratégie marketing et communication autour d'un projet culturel</p> <p>A4.1. Mise en place d'une veille culturelle et stratégique</p>	<p>C4.1 Mettre en place une veille culturelle et stratégique portant sur les développements artistiques, technologiques, réglementaires, concurrentiels et économiques en identifiant l'ensemble des sources et outils de veille permettant d'assurer un suivi régulier du marché culturel (changement, opportunités) afin de se tenir informé des tendances et évolutions dans le domaine de la culture.</p>	<p>Projet professionnel :</p> <p>A partir d'un cas réel ou fictif de promotion de projet culturel, le candidat présente sa méthodologie de veille et les résultats d'une veille culturelle et/ou stratégique sous forme de cartographie.</p>	<p>La méthodologie appliquée à la veille est détaillée puis permet de garantir la fiabilité et l'exhaustivité des informations recueillies (les besoins sont exprimés, les sources sont identifiées et fiabilisées, la collecte et le traitement de l'information sont protégés).</p> <p>Les outils de veille sélectionnés permettent d'avoir une vue globale des différents champs stratégiques dans le domaine culturel. Ce qui permet de faire émerger de nouvelles pratiques et/ou projets originaux.</p> <p>La cartographie des sources d'information et outils de veille permet de visualiser les différentes propositions et pratiques, ainsi que les avantages et inconvénients de chacun par rapport projet mené.</p> <p>Les éléments présentés sont suffisamment analysés et justifiés pour déterminer de leur pertinence (technique, ressources ; outils...) mais également de leur impact environnemental</p>
<p>A4.2 Mise en œuvre d'une stratégie de communication en ligne et hors ligne</p>	<p>C4.2 Définir un plan de communication en ligne et hors ligne en définissant et caractérisant les différentes actions à mener, en respectant l'image de marque et les objectifs du projet et en déterminant les différents supports et</p>	<p>Projet professionnel :</p> <p>A partir d'un cas réel ou fictif de promotion d'un projet culturel, le candidat propose le plan de communication du projet culturel</p>	<p>Le plan de communication répertorie les différentes actions à réaliser, leur objectif, leur périodicité, leur durée, les canaux et supports utilisés ainsi que les moyens humains et financier à mobiliser.</p> <p>Le plan de communication comprend : les objectifs à atteindre, les actions à mener, les</p>

Responsable de production de projet culturel – niveau 6

	canaux de diffusion afin de promouvoir le projet culturel.		<p>jalons, les cibles, canaux de diffusion, les messages clés, ainsi que le budget alloué pour chaque action. Il est réaliste au regard du budget disponible.</p> <p>Le budget alloué au plan de communication est adapté à la nature du projet et le plan de communication respecte le budget alloué à la promotion du projet culturel.</p> <p>Le choix des médias/supports (on-line/offline) et les messages transmis sont justifiés au regard des objectifs et des publics visés.</p> <p>La charte graphique est respectée et justifiée au regard de la nature du projet culturel et du/des publics cible.</p>
A4.3. Déploiement d'une communication en ligne	C4.3 Mettre en œuvre une communication digitale, en s'appuyant sur la réalisation de campagne e-mailing et la diffusion de contenus sur les réseaux sociaux, afin d'accroître la visibilité sur les actions culturelles menées.	<p><u>Projet professionnel :</u></p> <p>A partir d'un cas réel ou fictif de promotion d'un projet culturel, le candidat détaille les actions de promotion réalisées.</p>	<p>Les supports et leurs contenus sont adaptés au public visé ainsi qu'aux canaux de communication utilisés. Leur impact est évalué, ce qui en justifie la pertinence d'utilisation</p> <p>Les résultats/impacts des campagnes de communication en ligne sont mesurés et présentés et permettent de définir les approches et actions à mettre en œuvre, ainsi que les leviers webmarketing et les canaux à utiliser afin d'atteindre les objectifs</p> <p>Le plan de communication digitale comprend : une description de la situation actuelle de l'organisation (<i>analyse du marché, des concurrents, des forces et des</i></p>

Responsable de production de projet culturel – niveau 6

			<p><i>faiblesses, de la cible, du positionnement, etc.).</i></p> <p>Les approches et les actions à mettre en œuvre, ainsi que les leviers webmarketing et les canaux à utiliser afin d'atteindre les objectifs sont définis.</p> <p>Les objectifs de la communication digitale ainsi ses indicateurs associés (KPI) sont définis. Ils sont cohérents par rapport à la stratégie marketing digitale de l'organisation.</p> <p>Le plan de contenu comprend : les objectifs, l'audience cibles, les thèmes et sujets à aborder dans le contenu, les types de contenus, le calendrier de publication, les stratégies d'optimisation de contenu à mettre en œuvre.</p>
A4.4. Mise en œuvre d'un plan de relation presse	C4.4 Rédiger des communiqués et dossiers de presse à destination des médias, en fonction de leur ligne éditoriale, de la nature du projet ainsi que des publics visés, de manière à informer et rassembler autour du projet culturel.	<p><u>Projet professionnel :</u></p> <p>A partir d'un cas réel ou fictif de promotion d'un projet culturel, le candidat un dossier de presse ainsi qu'un communiqué.</p>	<p>Les médias ciblés sont pertinents au regard des sujets évoqués. Le document est adapté au type de média (grand public, spécialisé etc)</p> <p>Le dossier de presse et le communiqué de presse respectent le formalisme attendu (sommaire, chiffres clefs, page contact etc).</p> <p>Le sujet et l'objectif du communiqué de presse sont identifiés dès le titre. L'information principale est concise et clairement formulée.</p>
	C4.5 Constituer un fichier média spécifique en contactant les journalistes	<p><u>Projet professionnel :</u></p> <p>A partir d'un cas réel ou fictif de promotion d'un projet culturel, le</p>	<p>Le choix des journalistes et médias sélectionnés peut être justifié au moyen de leur proximité avec le public cible et par</p>

Responsable de production de projet culturel – niveau 6

	<p>de la presse spécialisée et en effectuant des relances régulières afin de bénéficier d'un relais extérieur au projet auprès du public cible</p>	<p>candidat présente un répertoire des interlocuteurs presse.</p>	<p>leur ligne directrice en adéquation avec le projet.</p> <p>Le plan de relation presse auprès des médias et journalistes est présenté. Il comprend la prise de contact initiale ainsi que les relances programmées et effectuées qui sont justifiées.</p>
<p>A4. 5 Participation à la commercialisation d'un projet culturel</p>	<p>C4.6. Participer à la commercialisation d'un projet culturel en déterminant les éléments de langage utilisés dans l'argumentaire, en organisant des échanges avec des institutions et en déterminant des objectifs de vente en fonction de la capacité des lieux afin de diffuser largement le projet auprès du public cible</p>	<p><u>Business case :</u></p> <p>A partir d'un projet culturel réel ou fictif en cours de commercialisation, le candidat propose des supports de commercialisation incluant un argumentaire ainsi que des objectifs de vente.</p>	<p>Le candidat identifie de manière exhaustive les enjeux rencontrés par l'organisation (visibilité produit, attractivité, distinction de la concurrence, notoriété...),</p> <p>Le candidat propose une stratégie qui tienne compte de la nature de sa segmentation du marché, son positionnement et son produit.</p> <p>Le candidat définit les grandes lignes de la commercialisation du projet de façon claire en incluant les variables suivantes : offre produit / service, politique de prix, communication, distribution, prescripteurs...</p> <p>Les objectifs marketing et commerciaux sont réalistes i.e qui tiennent compte de l'ambition de développement de l'entreprise et du résultat des études de marché.</p>